



## 4 – Garderies

### Garderies postsecondaires :

**Inscription ?** Au plus tard le **13.07.2007**

**Formulaire ?** Commission - sur : [http://www.cc.cec/pers\\_admin/creches\\_blx/after\\_school\\_fr.html](http://www.cc.cec/pers_admin/creches_blx/after_school_fr.html)

Autres institutions : <http://intracomm.cec.eu-admin.net>, « Vie pratique – Bruxelles », « Votre famille », et pages « De la crèche à l'enseignement supérieur »

**Réponse ?** Au plus tard le **14.08.2007** soit accepté, et le site  
soit en liste d'attente (nombre de places limité)

<b>Où ?</b> Garderies centrales :	Wilson (230 places)	Pour enfants de 4 à 7 ans
	Van Maerlant (100 places)	Pour enfants de 8 à 12 ans, sauf fratrie plus jeune alors Wilson
	Beaulieu (45 places)	Si au moins 1 parent y travaille
	Genève (36 places)	Si au moins 1 parent y travaille
Ecoles :	Uccle (90), Woluwé(75), XL(120), Berkendael (56 ?)	Les enfants doivent être repris à l'école.

**Admission ?**

- 1) enfant(s) à charge des fonctionnaires/autres agents/du personnel non statutaire avec lien contractuel  $\geq$  à 6 mois
- 2) enfant(s) dont parent exerce seul la charge parentale
- 3) enfant(s) dont les 2 parents exercent une activité professionnelle
- 4) enfant(s) dont 1 parent travaille, l'autre poursuit des études à temps plein

<b>Priorités :</b>	Aux réinscriptions		
	Nouvelles inscriptions :	Personnel statutaire (fonctionnaire, agent)	Priorité 1 – exerce seul la charge Priorité 2 – frère/soeur déjà à la garderie Priorité 3 – autres enfants
		Personnel non statutaire (avec lien contractuel), dans la limite des places disponibles	Priorité 1 – avec lien contractuel, idem Priorité 2 – idem Priorité 3 - idem

**Régimes de fréquentation :** Temps plein : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

vendredi PM (Uccle, XL, Berkendael)

Temps partiel A : lundi, mardi, jeudi et vendredi (ce jour-ci pour Woluwé uniquement)

Temps partiel B : mercredi PM **ou** vendredi PM (Uccle, XL, Berkendael)

Congés spéciaux : selon planning annuel de congé communiqué par l'école (Toussaint, Carnaval, Pentecôte, journées pédagogiques, **à l'exclusion des jours fériés de la Commission**)

**Où ?** Dans une garderie centrale ou l'école.

**Accueil :** dès 8h00 jusqu'à 18h15/18h30 (vendredi 17h30/17h45)

Dépannage : max. 5 jours par mois, à titre exceptionnel

**Attention :** s'inscrire, quel que soit le régime

## Horaires ?

	<b>Garderies centrales</b>	<b>Garderie Ecoles européennes</b>
Lundi, mardi et jeudi	15h30 – 18h15	15h20 - 18h30
Mercredi	12h10 – 18h15	Uccle : 12h00 – 18h30 Woluwé : 12h50 – 18h30 XL : 12h30 – 18h30 Berkendael : ? - 18h30
Vendredi	12h50 à 17h30 (15h30 – 17h30 à Van Maerlant)	Uccle : 12h00 – 17h45 Woluwé : 15h20 - 17h45 XL : 12h10 - 17h45 Berkendael : ? - 17h45

**Attention** : fin des cours pour les élèves de 3ème primaire à 15h45.

## Activités ?

Le mercredi PM dans les garderies centrales. Priorité aux enfants inscrits à temps plein.

## Tarifs ?

Temps plein : selon barème en vigueur indexé en janvier  
Temps partiel : **2/3** du forfait temps plein  
Congés spéciaux et dépannage : **9,61€jour** (au 01.02.2007)  
Réduction : 10% pour le 2ème enfant et suivants.

**Goûters et repas du mercredi inclus.**

## Paiement ?

Forfait mensuel non-fractionnable, déduit du salaire 2 mois plus tard.

## Encadrement :

Groupes de 14 enfants pour 1 moniteur.

**Garderies aérées** : Pendant les vacances de Pâques et d'été des écoles belges et européennes (clôture des inscriptions : .....).  
Groupes des plus petits (- de 6 ans), un moniteur pour 8 enfants. Groupes des + de 6 ans, un moniteur pour 12.  
Pas de garderie postscolaire.